



MANIFESTE DE LA CRPM : LES RÉGIONS AU CŒUR D'UNE UNION EUROPÉENNE RÉFORMÉE

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) et ses 150 régions membres sont fermement convaincues de l'importance des territoires dans une Union européenne (UE) réformée qui doit aussi se positionner comme un acteur plus influent sur la scène mondiale.

A la suite des élections européennes et alors que la nouvelle Commission européenne est sur le point d'entamer son mandat, la CRPM rappelle les messages suivants aux institutions européennes.

1 Une Europe qui fait confiance aux régions pour donner une légitimité démocratique au projet de l'Union européenne

- 1.1** Nous estimons que l'Union européenne doit être mobilisatrice et proactive : **nous voulons une Europe qui exerce un leadership et établit des cadres de coopération, avec le soutien d'un budget européen solide.** Une Europe qui reconnaît la force et la valeur des régions en tant que catalyseurs clés pour transposer ses ambitions en actions, souvent à une échelle plus appropriée et efficace que celle des gouvernements nationaux. Les régions et les villes sont de précieuses alliées et des atouts stratégiques pour établir des liens avec les citoyens, relever les nombreux défis auxquels l'Europe est confrontée et donner une légitimité démocratique au projet européen. La démocratie est l'une des valeurs fondamentales de l'Union européenne, aussi bien au niveau local, régional, national qu'europpéen.
- 1.2 Les régions sont les partenaires essentiels d'une Union européenne** riche de la diversité de ses territoires, qui vise le bien-être de l'ensemble de sa population, la préservation des grands équilibres écologiques, la paix et le renforcement des droits humains partout dans le monde.
- 1.3 L'Europe est plus qu'un marché.** L'Europe est une communauté de destins d'États, de régions et de citoyens qui œuvrent ensemble dans le domaine politique. L'Europe est un projet de valeurs et d'intérêts communs, sur la manière de répondre aux défis et aux opportunités d'aujourd'hui et de demain. Nous partageons non seulement un continent, mais aussi une histoire, une identité et, surtout, un avenir.
- 1.4 Les régions membres de la CRPM défendent ce modèle de l'Europe et appellent à l'action.** Les valeurs communes que défend l'Europe sont en jeu et le repli sur soi, à l'intérieur des frontières nationales, n'est désormais plus envisageable. Seule l'Europe peut nous permettre d'agir à l'échelle mondiale, face aux défis contemporains auxquels nous sommes tous confrontés.

2 Une Union européenne dotée d'une stratégie ambitieuse et à long terme

L'Union européenne doit se doter d'une stratégie à long terme pour parvenir à un développement territorial équilibré dans l'ensemble de l'Europe, conformément aux objectifs de développement durable des Nations unies fixés pour 2030, pour concrétiser l'Agenda territorial afin de valoriser le potentiel au niveau régional. Une telle stratégie devrait notamment :

- 2.1 Veiller à ce que les futures politiques de l'UE et de l'Europe élargie soient conçues de manière à prendre en compte la diversité des territoires**, à la fois en termes de développement de leur potentiel et de réponse à leurs besoins spécifiques. Une attention particulière devrait être accordée aux territoires souffrant de handicaps permanents et géographiques.
- 2.2 Parvenir à une Europe neutre en carbone d'ici 2050 au plus tard.** La transition vers la neutralité carbone et vers une société résiliente doit être juste et socialement équilibrée et mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat à part entière avec les autorités régionales et locales, les entreprises et les citoyens. Les membres de la CRPM sont en première ligne à la fois en termes de ressenti des effets du changement climatique qui les affectent et de mise en place de solutions pour lutter ou s'adapter à celui-ci.
- 2.3 Réaffirmer la politique de cohésion comme principale stratégie d'investissement de l'UE** pour une Europe verte, sans carbone et socialement juste, adaptée à l'ère numérique. Les ambitions renouvelées de la Commission pour l'Europe devraient être traduites dans les objectifs politiques de la politique de cohésion. La mise en œuvre de la politique de cohésion au niveau régional devrait encourager la collaboration avec les régions par-delà les frontières nationales pour renforcer conjointement le développement de l'Union européenne.

3 Une Union européenne qui s'appuie sur les régions pour atteindre ses objectifs

Nombre d'opportunités et d'enjeux actuels et émergents de l'UE se concentrent à la périphérie de l'Europe. Les régions membres de la CRPM constituent des acteurs hautement stratégiques et légitimes pour répondre à ces priorités. Face à l'ampleur que prennent le changement climatique et ses impacts concrets, les Régions de la CRPM affirment leur volonté d'amplifier leurs actions à travers l'ensemble de leurs compétences pour atteindre la neutralité carbone et renforcer la résilience des territoires. Dans le cadre d'une stratégie à long terme et dans la perspective d'une action politique régionale pertinente au niveau européen, l'Union européenne devrait :

- 3.1 S'assurer que les objectifs liés à la durabilité sont étroitement liés à la cohésion territoriale.** Les futurs programmes de financement européens plus larges impliquant des régions de pays tiers devraient être conçus de manière à garantir que tous les territoires d'Europe soient en mesure d'atteindre les objectifs liés à la durabilité.
- 3.2 Intégrer explicitement une approche territoriale dans les politiques de l'UE et de l'Europe élargie en matière de climat et d'énergie**, reconnaître et promouvoir le rôle des régions membres de la CRPM en matière d'énergies renouvelables propres, de capture et de stockage du carbone, comme outils fondamentaux pour atteindre à la fois l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 et la réalisation des objectifs de l'UE.

- 3.3 **Élargir et renforcer l'approche de la spécialisation intelligente (S3)** en s'appuyant sur les atouts individuels des régions et sur la coopération avec d'autres régions.
- 3.4 **Accorder une attention particulière aux différentes capacités d'adaptation des régions aux effets du changement climatique** afin de réduire leur vulnérabilité face à ce phénomène et éviter d'accroître les inégalités entre elles.
- 3.5 **Prioriser la protection de l'environnement marin et la croissance bleue durable** en s'appuyant sur la spécialisation intelligente, la formation et les principes d'économie circulaire, **dans des secteurs tels que les énergies marines renouvelables, les industries maritimes, la pêche et l'aquaculture.**
- 3.6 **Veiller à ce que les futures politiques de transport de l'UE et de l'Europe élargie garantissent l'accessibilité territoriale et un accès égal à une mobilité propre et intelligente** dans toute l'Europe et avec ses voisins. Les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) actuels doivent être complétés en respectant l'échéance de 2030 pour le réseau central et 2050 pour le réseau global, et renforcés dans l'ensemble des régions, tout en donnant la priorité aux modes de transport durables et en améliorant les solutions intermodales.
- 3.7 **Développer une ambition forte en faveur d'un transport maritime et d'autoroutes de la mer durables** en tant qu'éléments clés pour mettre en place un système de transport européen innovant et durable afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone.
- 3.8 **Poursuivre les efforts visant à rendre l'aviation plus écologique** et plus durable et **assurer une accessibilité territoriale à long terme** à toutes les régions membres de la CRPM.
- 3.9 **Faciliter le développement et l'adoption de solutions innovantes et intelligentes en matière de transport** (par exemple, les transports autonomes automatisés).
- 3.10 **Veiller à ce que la future politique de migration de l'UE** soit conçue de manière à reconnaître le rôle de soutien joué par les régions qui le souhaitent ; prévoir des mécanismes de financement adéquats en fonction des besoins des territoires -en particulier ceux situés aux frontières extérieures de l'UE- ; et enfin améliorer les liens entre migration, intégration des migrants et développement, dans le respect du droit international et des droits humains.

4 Une Union européenne qui donne aux régions les moyens de mettre en œuvre les politiques européennes pour les citoyens des quatre coins de l'Europe

Pour y parvenir, l'Union européenne devrait :

- 4.1 **Donner la priorité aux politiques et actions de l'UE menées en partenariat avec les autorités régionales dans le cadre d'une gestion partagée** et s'efforcer d'améliorer la qualité des accords de partenariat entre les niveaux régional, national et européen pour aboutir à la mise en œuvre de programmes européens (en particulier le Fonds relevant de la Politique de cohésion et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).
- 4.2 **Mener une réforme en profondeur du semestre européen** pour assurer une participation significative des régions et une plus grande dimension territoriale, lorsqu'il s'agit d'**orienter les investissements des Fonds structurels et d'investissement européens.**
- 4.3 **Créer des conditions équitables pour tous les fonds et instruments financiers de l'UE soutenant les investissements futurs** (gérés de manière centralisée ou en gestion partagée) sur la base du principe de gouvernance multi-niveau.

4.4 Réduire la charge bureaucratique qui pèse à la fois sur les bénéficiaires et les autorités de gestion des fonds communautaires, dans un cadre clair pour parvenir à une véritable simplification.

5 Une Union européenne fondée sur la coopération et la solidarité entre les peuples et les territoires

De nombreux défis et opportunités dépassent les frontières nationales et nécessitent une solution européenne. L'Union européenne doit se montrer audacieuse pour renforcer les politiques existantes et concevoir de nouvelles solutions afin de favoriser la coopération, le dialogue et le travail en commun entre les régions européennes et non européennes, les territoires et les pays. Elle devrait donc :

- 5.1 Faire preuve d'une réelle ambition en matière de coopération territoriale européenne** en augmentant son financement et en renforçant son rôle pour contribuer au sentiment d'appartenance à une communauté européenne, pour mettre à profit le potentiel d'innovation régional, et en plaidant également pour le maintien de toutes les formes de coopération transfrontalière y compris maritime.
- 5.2 Soutenir et renforcer les mécanismes de coopération existants entre les régions de l'UE et les nations britanniques avec les autorités locales** dans le cadre du Brexit et fournir des mécanismes financiers permettant d'atténuer l'impact du Brexit dans les régions les plus touchées.
- 5.3 Soutenir des cadres de coopération tels que les stratégies macro-régionales et de bassins maritimes et autres initiatives similaires.** Ces cadres apportent une valeur ajoutée importante à l'UE pour harmoniser les priorités, financer les ressources et renforcer la coopération multiniveau entre les parties prenantes des pays membres de l'UE, les pays en préadhésion et ceux qui ne font pas partie de la politique de voisinage. Le rôle, le potentiel et la participation des régions doivent être renforcés et pleinement exploités en termes de gouvernance et de mise en œuvre, et de financements.
- 5.4 Veiller à ce que la future politique de voisinage de l'UE tienne davantage compte des régions et des besoins de tous les pays de voisinage partenaires** ainsi que de leurs acteurs territoriaux. La politique de voisinage, de développement et de coopération internationale ainsi que le plan européen d'investissement extérieur devraient jouer un rôle clé et offrir des possibilités de financement adéquates aux autorités régionales et locales, en renforçant les liens avec les autres politiques sectorielles de l'UE.
- 5.5 La politique européenne de voisinage devrait renforcer la démocratie, l'État de droit, les droits humains et faciliter la participation des partenaires des pays tiers** aux projets avec les partenaires des régions européennes.
- 5.6 L'Union européenne devrait exploiter et rendre visible au niveau international,** le potentiel que représentent les régions européennes pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, à travers la coopération décentralisée et grâce à de nouvelles alliances avec des parties prenantes de pays tiers.

**Le Manifeste est approuvé à l'unanimité
Palerme, le 18 Octobre 2019**



**CPMR
CRPM**

Les Régions Périphériques Maritimes dont la liste figure ci-après se sont réunies à Palerme (Sicile, Italie) les 17-18 Octobre 2019, pour la 47^{ème} Assemblée Générale de la CRPM:

ABERDEEN CITY (UK), ABRUZZO (IT), AÇORES (PT), ALENTEJO (PT), ANDALUCIA (ES), AUST AGDER (NO), BALEARES (ES), BORNHOLM (DK), BRETAGNE (FR), CALARASI (RO), CANARIAS (ES), CANTABRIA (ES), CATALUNYA (ES), CORNWALL (UK), CORSE (FR), CYPRUS, DYTIKI ELLADA (GR), EMILIA ROMAGNA (IT), FLEVOLAND (NL), GALICIA (ES), GÄVLEBORG (SE), GENERALITAT VALENCIANA (ES), GOTLAND (SE), GOZO (MT), HELSINKI-UUSIMAA (FI), IONIA NISSIA (GR), JÄMTLAND HÄRJEDALEN (SE), KRITI (GR), KYMENLAAKSO (FI), LAZIO (IT), LIGURIA (IT), MIDTJYLLAND (DK), MØRE OG ROMSDAL (NO), MURCIA (ES), NAVARRA (ES), NOORD-HOLLAND (NL), NOORD-NEDERLAND (NL), NORDJYLLAND (DK), NORRBOTTEN (SE), NORTE (PT), NORTHERN & WESTERN REGIONAL ASSEMBLY (IE), NOUVELLE AQUITAINE (FR), OCCITANIE (FR), ÖREBRO (SE), ØSTFOLD (NO), OSTROBOTHNIA (FI), OULU (FI), PÄIJÄT-HÄME (FI), PAIS VASCO/EUSKADI (ES), PAYS DE LA LOIRE (FR), PODLASKIE (PL), POLYNESIE FRANÇAISE (FR), RABAT-SALE-KENITRA (MA), REGION SUD (FR), ROGALAND (NO), SAMEGRELO-ZEMO SVANETI* (GE), SATAKUNTA (FI), SICILIA (IT), SKÅNE (SE), SOGN OG FJORDANE (NO), SOUTH-WEST FINLAND (FI), STOCKHOLM (SE), SYDDANMARK (DK), TELEMAR (NO), TIRANA (AL), TOSCANA (IT), TRØNDELAG (NO), TULCEA (RO), VÄRMLAND (SE), VÄSTERBOTTEN (SE), VÄSTRA GÖTALAND (SE), VEST-AGDER (NO), VESTFOLD (NO), WALES (UK), WEST-FLANDERS (BE), ZUID-HOLLAND (NL)

*OBSERVATEUR

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

CONTACT:

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes
Tel: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels
Tel: +32 (0)2 612 17 00

Email: info@crpm.org; Website: www.cpmr.org